Le responsable équipement doit s'occuper et amener le sac à ballon, la pharmacie à chaque évènement sportif.

Il devra en cas d'absence de ça part à l'entraînement ou au match s'organiser avec ses collègues en leurs amenant le matériel. Si le matériel n'est pas là, le responsable sera amendé de 3€. Soit 1€ par article.

Bien évidemment il devra vérifier que les ballons soient bien gonflés.

2021/22

Septembre :alex

Octobre :steph

Novembre : peter

 Décembre : rom

Janvier :matt

Février : flo

Mars :dav.n

Avril : dav.p

Mai : pat

Juin :ju